

**DEMANDES DE DÉROGATION
À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN
IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 10 juin 2014, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boul. Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative au bâtiment portant les numéros 2383 à 2387, rue de Bordeaux [dossier 1146347025] et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut soumettre ses commentaires, au plus tard le 6 mai 2014, en complétant le formulaire approprié disponible dans tout Bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »
a/s de Monsieur Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 26 avril 2014

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement